



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal a décidé de prendre acte :

- De la communication du Rapport d'Orientation budgétaire pour 2026 ;
- De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2026 organisé en son sein.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE »

Le conseil municipal a décidé de prendre acte :

- De la communication du Rapport d'Orientation budgétaire pour 2026 ;
- De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2026 organisé en son sein.

MARCHE DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE LOISIRS – AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE MODIFICATIF N°1

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'acte modificatif n°1 ayant pour objet la correction des erreurs matérielles constatées dans l'acte d'engagement

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a décidé de désigner, après élection, les 5 membres suivants représentant le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- ↳ M. François GRISON
- ↳ Mme Evelyne BERTHON
- ↳ Mme Dominique LHOMME
- ↳ Mme Ivana PESIC
- ↳ M. Pierre-Michel BERILLON

APPROLYS CENTR'ACHATS - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de désigner :

- M. Olivier SILBERBERG, représentant de la commune
- Mme Delphine MIALANNE, représentante suppléante de la commune

VAL ESPOIR – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de désigner :

- M. François GRISON
- Mme Dominique LHOMME

CNAS – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de désigner : Mme Delphine MIALANNE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de désigner comme il suit le représentant de la Commune appelé à siéger à la Commission Locale de l'Eau (C.L.E):

- ↳ délégué titulaire : M. Luc LAURENCEAU
- ↳ délégué suppléant : M. Olivier SILBERBERG

TOPOS - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de désigner, Mme BERTHON, représentante de la Commune aux instances de TOPOS, agence d'urbanisme des territoires de l'orléanais, en l'absence de M. le Maire.



CONSEIL D'ECOLE – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de désigner Mme Florence SALLE-TOURNE, comme représentante du maire et M. Hamid EL GAZRI comme représentant du conseil municipal aux conseils d'école

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé de désigner, Mme Florence SALLE-TOURNE représentante de la Commune aux conseils d'administration du collège Jacques Prévert.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D'APPRENTISSAGE FIXE DU CANTON DE SAINT JEAN LE BLANC (SIBAF) - DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé **de désigner**, après élection, les 4 délégués titulaires et suppléants suivants appelés à siéger au Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Apprentissage Fixe du Canton de Saint Jean le Blanc (SIBAF) :

↳ délégués titulaires : M. Thierry CHARPENTIER
M. Stéphane ENGEL
M. Olivier SILBERBERG
M. Hamid EL GAZRI

↳ délégués suppléants : M. Laurent ASSELOOS
M. Christophe ABADIE
M. Luc LAURENCEAU
M. Valentin BLELLY

CORRESPONDANT DE DEFENSE – DESIGNATION

Le conseil municipal a décidé de désigner Mme Evelyne BERTHON en qualité de correspondant défense.

CORRESPONDANT DE SECURITE CIVILE – DESIGNATION

Le conseil municipal a décidé de désigner M. Stéphane ENGEL en qualité de correspondant sécurité civile.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CONSTITUTION

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EST COMPOSEE COMME IL SUIT EN CE QUI CONCERNE LES REPRESENTANTS DE LA VILLE :

- Président : M. CHARPENTIER, Maire
- Membres désignés par le Conseil Municipal en son sein après élection :

- Titulaires :

- ↳ M. Laurent ASSELOOS
- ↳ M. Stéphane ENGEL
- ↳ M. Olivier SILBERBERG
- ↳ M. Hamid EL GAZRI
- ↳ M. Valentin BLELLY

- Suppléants :

- ↳ M. François GRISON
- ↳ Mme Aurore MONPOU
- ↳ M. Luc LAURENCEAU
- ↳ M. Christophe ABADIE
- ↳ Mme Sabryna KHIDER



DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFERÉE

Le conseil municipal a décidé de désigner M. Stéphane ENGEL représentant de la commune de Saint-Jean-le-Blanc à cette commission.

INDEMNITES DE FONCTION A OCTROYER AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DELEGUES

Le conseil municipal a décidé des indemnités suivantes :

	Enveloppe Maximale hors majoration		Mandat 2026-2032		Avec Majoration Chef-lieu de canton
Maire	58,30%	2 396,43 €	49,70%	2 042,93 €	2 349,37 €
1er Adjoint	23,32%	958,57 €	20,10%	826,21 €	950,15 €
2ème Adjoint	23,32%	958,57 €	20,10%	826,21 €	950,15 €
3ème Adjoint	23,32%	958,57 €	20,10%	826,21 €	950,15 €
4ème Adjoint	23,32%	958,57 €	20,10%	826,21 €	950,15 €
5ème Adjoint	23,32%	958,57 €	20,10%	826,21 €	950,15 €
6ème Adjoint	23,32%	958,57 €	20,10%	826,21 €	950,15 €
7ème Adjoint	23,32%	958,57 €	20,10%	826,21 €	950,15 €
Conseiller del.			5,00%	205,53 €	205,53 €
Conseiller del.			5,00%	205,53 €	205,53 €
Conseiller del.			5,00%	205,53 €	205,53 €
Conseiller del.			5,00%	205,53 €	205,53 €
Total brut mensuel				8 648,53 €	9 822,50 €

FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS (ART L 2123-18-1 , L 2123-22-1 , L 2123-22-3 DU CGCT) - FIXATION

Le conseil municipal a décidé d'octroyer des frais de déplacement aux élus lorsque ceux-ci représentent la commune lors de réunions ou instances, si celles-ci ont lieu en dehors du territoire,

EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a décidé d'autoriser la réalisation des actions de formation qui s'avèreront adaptées aux fonctions des élus locaux, dans les différents domaines de l'administration communale.

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal a décidé de modifier deux postes :

-Poste 32 : l'agent exerce les fonctions d'ATSEM mais appartient au cadre d'emplois des adjoints techniques. Suite à sa réussite au concours d'ATSEM, il convient de modifier le cadre d'emploi rattaché au poste, pour permettre la nomination de l'agent.

-Poste 81 : la titulaire actuelle du poste appartient au cadre d'emplois de catégorie A des Bibliothécaires Territoriaux. A l'occasion de son départ en retraite, il est proposé de passer le poste en catégorie B, dans le cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES AU SEIN DU CST

Le conseil municipal a décidé de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.

AFFAIRES DIVERSES